

20^e feuille

MAIRIE d' ARRONDISSEMENT de

Du ACTE DE MARIAGE d' an mil huit cent quarante-neuf, à heure du

Âgé de ans, né à le du mois d département mil

a le profession d du mois d domicile

à département d fils d domicile

à département d profession d et d domicile

N° Et d

âgée de ans, née à le du mois d département d mil

à département d profession d fillo

domiciliée à département d domicile

et d

Les actes préliminaires sont 1.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1^{er} du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un

En présence de département d âgé de ans, profession d domicilié à

De département d âgé de ans, profession d domicilié à

De département d âgé de ans, profession d domicilié à

Et de département d âgé de ans, profession d domicilié à

Après quoi, moi faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi,

20^e feuille

MAIRIE d' ARRONDISSEMENT de

Du ACTE DE MARIAGE d' an mil huit cent quarante-neuf, à heure du

Âgé de ans, né à le du mois d département mil

a le profession d du mois d domicile

à département d fils d domicile

à département d profession d et d domicile

N° Et d

âgée de ans, née à le du mois d département d mil

à département d profession d fille

domiciliée à département d domicile

et d

Les actes préliminaires sont 1.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1^{er} du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un

En présence de département d âgé de ans, profession d domicilié à

De département d âgé de ans, profession d domicilié à

De département d âgé de ans, profession d domicilié à

Et de département d âgé de ans, profession d domicilié à

Après quoi, moi faisant fonctions d'Officier public de l'État civil; ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi,